

Ville de Malakoff

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **17 décembre 2025**

Objet : Convention de gestion du parking sis rue Savier, 1 à 5, rue Hébecourt et 55, rue Chauvelot à conclure avec la SAIEM Malakoff Habitat

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2025_150
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	34	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	5	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	0	

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

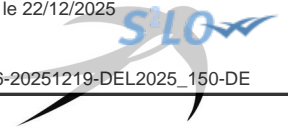
Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
 - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -
 Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -
 Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -
 Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -
 Mme Fatiha Alaudat - Mme Carole Sourigues - M. Michaël Goldberg -
 M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -
 M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret - M. Nicolas Garcia -
 Mme Héla Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles -
 Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -
 Mme Emmanuelle Jannès - Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

Mme Nadia Hammache à M. Anthony Toueilles
 Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères
 M. Aurélien Denaes à Mme Jacqueline Belhomme
 M. Hugo Poupard à M. Michel Aouad
 M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès

Secrétaire de séance : Mme Parmentier en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Ville de Malakoff



CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 17 décembre 2025

Registre des délibérations Délibération n° DEL2025_150

Objet : Convention de gestion du parking sis rue Savier, 1 à 5, rue Hébécourt et 55, rue Chauvelot à conclure avec la SAIEM Malakoff Habitat

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu le projet de convention de gestion des espaces communs du parking Savier ;

Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;

Considérant que l'immeuble cadastré C n°280, sis 19 rue Savier, 1 à 5, rue Hébécourt et 55, rue Chauvelot comprend des logements et des parkings appartenant à la SAIEM Malakoff Hbitat et des parking appartenant à la commune de Malakoff ;

Considérant que certains équipements et espaces (accès véhicules, ascenseurs, éclairage, ventilation, etc...) sont communs aux deux propriétaires et qu'il convient d'en organiser les modalités de gestion ;

Considérant que la SAIEM Malakoff Habitat gère la partie logements et qu'il apparaît donc pertinent qu'elle s'occupe des espaces communs de l'ensemble immobilier, moyennant la refacturation des dépenses aux proratas définis et le remboursement des frais de gestion, forfaitisés à 10% hors taxe du montant total des dépenses ;

Considérant que la commune de Malakoff est propriétaire de 116 places de parking (la totalité des 1^{er} et 2^{ème} sous-sol et une partie du 3^{ème} sous-sol) et la SAIEM Malakoff Habitat de 38 places de parking (le reste du 3^{ème} sous-sol) ;

Considérant ainsi qu'un prorata de principe de 75% des dépenses sur les espaces communs du parking est appliqué à la commune et 25% à la SAIEM Malakoff Habitat ;

Considérant que des modes de calcul différents sont prévus pour certaines dépenses, lorsqu'ils sont plus pertinents ;

Considérant ainsi qu'il convient d'approuver la convention de gestion à conclure avec la SAIEM Malakoff Habitat, sans durée, pour organiser les modalités de gestion des espaces communs de l'ensemble immobilier cadastré C n°280, sis 19 rue Savier, 1 à 5, rue Hébécourt et 55, rue Chauvelot, moyennant la refacturation des dépenses aux proratas définis dans le projet de convention et le remboursement des frais de gestion, forfaitisés à 10% hors taxe du montant total des dépenses ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la convention de gestion à Malakoff Habitat, sans durée, pour organiser les espaces communs de l'ensemble immobilier cadastré C n°280, sis 19 rue Savier, 1 à 5, rue Hébecourt et 55, rue Chauvelot, moyennant la refacturation des dépenses aux proratas définis dans le projet de convention et le remboursement des frais de gestion, forfaitisés à 10% hors taxe du montant total des dépenses.

Article 2 : AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document, notamment la convention de gestion, afférent à cette opération.

Article 3 : DIT QUE les dépenses afférentes à cette opération sont prévues au budget.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 39 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr